

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, PAR VIDÉOCONFÉRENCE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 3 MAI 2021, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

Que la présente séance soit tenue à huis clos.

Qu'un avis a été publié sur le site Internet de la municipalité et sur Facebook et les gens ont été invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel, s'il y a lieu.

La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site Internet de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h26.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités

- a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
 11. Dépenses incompressibles
 12. Liste des revenus
 13. Dépense à approuver
 - a. Surveillance pour le chantier – Reconstruction égout domestique
 - b. Laboratoire – Reconstruction égout domestique
 - c. Appel d'offres sur invitation pour travaux d'asphaltage dans le rang Sainte-Cécile
 - d. Appel d'offres sur invitation : Asphalte travaux de rapiéçage
 - e. Demande pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2
 - f. Demande pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2
 - g. Lignages de rue
 14. Demande
 - a. Association de soccer les Seigneuries
 - b. Location espace à bureau – Tina Sénécal Rousseau
 - c. Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés
 - d. Projet pilot : Point de cueillette Paniers Local
 - e. Journée internationale contre l'homophobie et transphobie
 - f. Demande de commandite pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brulés
 15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
 - c. Charte municipale pour la protection de l'enfant
 16. Affaires nouvelles
 17. Règlements
 - a. Avis de motion : Règlement gestion contractuelle 2021-05-10
 - b. Règlement 2021-05-04 : Modification du règlement taxation
 18. Période de questions
 19. Levée de l'assemblée

Rés.2460-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2461-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 avril 2021.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 avril 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- Depuis le 14 avril 2021, le bureau municipal est maintenant officiellement déménagé dans ses nouveaux locaux. La bibliothèque ouvrira ses portes le 10 mai prochain ;

- La directrice générale et secrétaire-trésorière a assisté à deux rencontres du comité MADA, les 21 et 27 avril. Le rapport final est en cours de rédaction et devrait être prêt à la fin du mois de juin prochain ;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière a assisté à trois formations en avril, soit sur le projet de loi 67, sur la gestion des chemins au Québec ainsi que les la gestion contractuelle.

8. RAPPORT DU MAIRE

9. RAPPORT DES COMITÉS

b. Bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme

- L'aménagement de la nouvelle bibliothèque est presque terminé. Les usagers peuvent venir à la nouvelle bibliothèque à partir du 10 mai prochain ;
- Les bénévoles de la bibliothèque ont travaillé très fort pour le déménagement de la collection de livres.
- Quatre-vingt-trois prêts de livres ont été faits en avril, dont 15 prêts de livre numérique et 68 prêts de livres ;
- Mme Josiane Trottier a assisté à une formation gratuite de Communication jeunesse sur les BD adolescents le 28 avril ;
- Les 8, 22 et 27 avril a eu les des animations de Yoga-Lire aux écoles la Nacelle et la Source.

c. Comité culturel de la MRC de Bécancour

La prochaine rencontre aura lieu le 18 mai prochain.

d. Régie de la gestion des déchets

- Un conteneur pour les plastiques agricoles sera installé prochainement à la ferme Ombre du Clocher. Le coût sera de 382\$ par levée ainsi que de 95\$ par mois ;
- Dans le cadre de la pandémie, une saine gestion des masques est un enjeu tant en termes d'offres de service, des technologies de traitement ou en considération des coûts. Il sera étudié prochainement la possibilité d'avoir un conteneur destiné au recyclage des masques. Une résolution a été envoyée au MELCC pour que celui-ci se positionne relativement à la bonne pratique de gestion des masques jetables ;
- La RIGIDBNY offre des bacs de recyclage à coût réduit (60\$ au lieu de 100\$) aux résidents qui possèdent des bacs endommagés âgés de 10 ans et plus.

e. Régionalisation de l'aréna

Rien à cet item.

f. Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Rien à cet item.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2462-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **31 937.93 \$**:

Amélie Hardy Demers	Remboursement achat pour le nouveau bureau municipal et la nouvelle bibliothèque (mini-frigo, cadres, poufs, espace expositions, antivirus, stores)	2 369,05 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaire Mario Demers - mai 2021	48,25 \$
Biblio RPL Ltée	Achat d'un chariot à livre pour la bibliothèque	557,63 \$
Buropro Citation	Achat de livres	310,05 \$
Denis Vaillancourt, a-g	Honoraires professionnels pour la préparation de la demande à la CPTAQ et projet de lotissement	3 314,45 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel de la génératrice	547,28 \$
Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau mai 2020 et avril 2021	298,07 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	20,00 \$

Hélène Lambert	Ménage mars et avril 2021	368,00 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	140,50 \$
Infotech	Formation sur le module paie	178,21 \$
Josiane Trottier	Remboursement achat pour le nouveau bureau municipal et la nouvelle bibliothèque	265,16 \$
La capital Assureur de l'administration	Assurance collective mai 2021	1 165,67 \$
Le Sagittaire	Achats pour le nouveau bureau municipal et la nouvelle bibliothèque (Écrans d'ordinateur, fournitures de bureau, papier hygiénique, batterie de secours pour système d'alarme, présentoir à revues) et impression Info-Cécilois avril 2021	1 632,07 \$
Les compteurs Lecompte	Remplacement d'un compteur d'eau (300, rang Sainte-Cécile)	252,45 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	23,05 \$
Marie-Ève Laquerre	Activités yoga-lire avril 2021	689,85 \$
Martin Morissette	Loyer de la bibliothèque avril, mai et juin 2021	839,49 \$
Matériaux Fortierville 2020 sec	Fournitures pour le bureau municipal et la bibliothèque	49,66 \$
Méréan Hardy	Archivage janvier à mars 2021	1 037,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Dépense station de chloration	2 467,73 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois avril 2021	44,31 \$
RIGDBNY	Collecte des ordures ménagères et recyclable mai 2021	2 785,42 \$
SNC-Lavalin inc.	Modifications plans et devis projet de reconstruction de l'égout sanitaire	7 588,35 \$
Sogetel	Téléphone, internet mai 2021 et nouvelles installations dans le 219, rue principale	2 890,40 \$
Spectralite/Signoplus	Panneaux de signalisation	1 409,83 \$
Yvette Demers	Archivage mars et avril 2021	646,00 \$
Total		31 937,93 \$

ADOPTÉ

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2463-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 4 822.32 \$ ainsi que 6 018.75 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
ADMQ	Deux formations ainsi que le congrès virtuel 2021	658,81 \$
Industrielle Alliance	RVER avril 2021	602,73 \$
Mario Demers	Allocation de dépense pour camion	320,00 \$
Ministre des Finances	Demande à la CPTAQ dossier 51339 - Ferme Ombre du Clocher	311,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS avril 2021	2 645,10 \$
Receveur général du Canada	DAS avril 2021	943,49 \$
Salaire	Salaire nets avril 2021	6 018,75 \$
Total		10 841,07 \$

ADOPTÉ

12. LISTE DES REVENUS

Bac de récupération	95,00 \$
---------------------	----------

FDT (dernier versement)	13 429,31 \$
Location de la salle Éric-Côté	240,00 \$
Permis de rénovation	140,00 \$
Publicité Info-Cécilois	20,00 \$
Taxes 2021	4 806,04 \$
Vente fourniture de bureau	50,00 \$
Total	18 780,35 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Surveillance pour le chantier – Reconstruction de l'égout domestique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à SNC-Lavalin pour la surveillance du chantier de la reconstruction de l'égout domestique par l'entreprise L4 Construction inc. de Sainte-Françoise ;

Rés.2464-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat la surveillance du chantier de la reconstruction de l'égout domestique par l'entreprise L4 Construction inc. de Sainte-Françoise à SNC-Lavalin inc. de Québec pour la somme de 6 850\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

b. Laboratoire – Reconstruction égout domestique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux offres de service pour les services d'ingénierie des matériaux pour les travaux de reconstruction de l'égout domestique par l'entreprise L4 construction inc. de Sainte-Françoise ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire retenir les services de SNC-Lavalin GEM Québec inc.

Rés.2465-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. de Trois-Rivières pour les services d'ingénierie des matériaux pour la somme de 4 518.60\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

c. Appel d'offres sur invitation pour les travaux d'asphaltage dans le rang Sainte-Cécile

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire effectuer le repavage du rang Sainte-Cécile Ouest sur une longueur de 0.5 km;

Rés.2466-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers à demander des soumissions sur invitation à trois entreprises pour le repavage du rang Sainte-Cécile Ouest sur une longueur de 0.5 km;

d. Appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire du rapiéçage mécanique et manuel dans les chemins sous sa responsabilité;

Rés.2467-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers à demander des soumissions sur invitation à deux entreprises pour du rapiéçage mécanique manuel 36 tonnes d'asphalte EB-10-C-28.

ADOPTÉE

e. Demande pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet ;

Rés.2468-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de ce qui suit :

1. PARTICIPATION :

La municipalité participe au projet d'un parc bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme pour un montant approximatif de 1 500\$, incluant les taxes.

2. FONDS :

La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité (FRR), un montant de 15 000,00 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

3. SIGNATURE :

Le conseil municipal autorise le maire, M. Simon Brunelle et la directrice générale, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

f. Demande pour le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet;

CONSIDÉRANT que la revalorisation du parc des loisirs se fera sur plusieurs étapes, soit :

- Démolition du bâtiment existant à l'été 2021 ;
- Excavation et mise en forme de la dalle de béton à l'été 2021 ;
- Construction d'un bâtiment à l'été 2022 ;
- Aménagement du terrain de loisirs à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison du contexte actuelle et des courts délais, il est pratiquement impossible de trouver un contracteur disponible pour la construction d'un bâtiment à l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT que les différentes étapes du projet dépassent les montants alloués annuellement par le FRR à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le projet sera échelonné sur trois années financières.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard présentera annuellement une demande pour les différentes étapes du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de ce qui suit :

4. PARTICIPATION :

La municipalité participe au projet de revalorisation du parc des loisirs pour un montant approximatif de 1 200\$, incluant les taxes.

5. FONDS :

La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité (FRR), un montant de 6 000,00 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

6. SIGNATURE :

Le conseil municipal autorise le maire, M. Simon Brunelle et la directrice générale, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

g. Lignages de rue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le lignage de la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le lignage de la salle Éric-Côté;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Derko Ltée est l'entreprise retenue par Lévesque Construction inc. pour le lignage du 219, rue principale;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été demandée à l'entreprise Derko Ltée de Québec pour ainsi réduire les coûts de déplacement

Rés. 2470-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de l'entreprise Derko Ltée de Québec pour le lignage de la rue Saint-Pierre ainsi que la salle Éric-Côté pour un montant de :

- Rue Saint-Pierre : 650.00\$ taxes en sus
- Salle Éric-Côté : 580.00\$ taxes en sus
- Frais de déplacement sur place : 150.00\$ taxes en sus

ADOPTÉE

14. DEMANDES

a. Association de soccer les Seigneuries

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) a fait une demande de commandite pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas donné financièrement en 2020 ;

Rés.2471-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de soutenir l'organisation d'une saison de soccer 2021 en offrant une commandite exceptionnelle de 150,00 \$ à l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS).

ADOPTÉE

b. Location espace à bureau – Tina Sénécal Rousseau

Le conseiller, monsieur Pierre-Luc Blanchet se retire de toutes délibérations concernant ce point, puisqu'il est en conflit d'intérêts. Madame Tina Sénécal Rousseau est sa conjointe.

Rés.2472-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de louer un espace bureau au 219, rue principale à madame Tina Sénécal-Rousseau (NEQ 227644680) pour une somme de 20\$ par année pour opérer son commerce Tina Sénécal-Rousseau.

QUE cette entente soit renouvelable annuellement a chaque 1^{er} janvier de l'année ;

QUE les deux parties peuvent résilier cette location 120 jours avant la date de renouvellement de l'entente.

ADOPTÉE

c. Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB organise une marche pour une collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés, les 29-30 mai ou au plus tard le 6 juin 2021 si les conditions le permettent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la tenue de cette activité sur ses rues/routes ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera sur 2 jours ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour leur protection et leur visibilité ;

Rés.2473-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard autorise la tenue de l'activité de marche pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés qui sera faite par les pompiers du SSIRMRCB sur ses rues/routes.

ADOPTÉE

d. Projet pilote : Point de cueillette Panier Local

CONSIDÉRANT QUE Panier local Nicolet-Bécancour désire ouvrir un point de cueillette libre-service à Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet pilote qui débiterait au mois de juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des bacs réutilisables avec bloc réfrigérant seraient fournis par Panier Local ;

CONSIDÉRANT QUE la cueillette par les utilisateurs aurait lieu le jeudi ;

CONSIDÉRANT QUE tout le mois de juin, il n'y aurait aucuns frais de livraison ;

Rés.2474-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adhère au projet pilot de Panier local Nicolet-Bécancour et d'offrir la possibilité de récupérer au 219, rue principale les jeudis les commandes en mode libre-service.

ADOPTÉE

e. Journée internationale contre l'homophobie et transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Rés.2475-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

f. Demande de commandite pour la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés

Rés.2476-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard contribue financièrement à la collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Cinq permis ont été délivrés en avril 2021 d'une valeur approximative de 18 000\$.

b. Ouverture du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière sera en congé de maternité à partir de l'été 2021, et ce, pour une durée d'environ seize mois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire ouvrir le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ;

Rés.2477-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et de nommer madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Jean-Marie Dionne et responsable du comité ressources humaines et monsieur Michel Deshaies, substitut et M. Simon Brunelle, maire sur le comité de sélection.

ADOPTÉE

c. Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir

la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Rés.2478-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SÉBASTIEN LEMAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière ;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion : Règlement 2021-06-10 : Règlement de gestion contractuelle

Rés.2479-05-21

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement visant à modifier le règlement de gestion contractuelle. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

b. Règlement 2021-05-04 : Modification du règlement de taxation

CONSIDÉRANT QUE le règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021 est entré en vigueur le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du programme de taxes foncières agricoles est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme entraîne des changements importants pour les producteurs agricoles, les municipalités, les évaluateurs et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de ces changements a pu entraîner une absence de crédit sur certains comptes de taxes de l'année 2021 ou encore un crédit inférieur à celui attendu.

CONSIDÉRANT QU'environ 1% des producteurs agricoles du Québec, dont cinq producteurs agricoles de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard n'ont pas eu accès aux crédits agricoles auxquels ils ont le droit en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les montants que les producteurs agricoles doivent supporter des sommes importantes qui leur seront remboursées par le ministère de l'Agriculture dans les meilleurs délais en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire suspendre pour l'année 2021 les intérêts pour les producteurs agricoles touchés par cette erreur du MAPAQ ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Marie Dionne lors de la séance du 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 12 avril 2021;

Rés. 2480-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

Que le présent règlement, portant le titre de « Règlement # 2021-05-04 modifiant le règlement # 2020-12-11 ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrrages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021 » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

La section VI du règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrrages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021 intitulé « Intérêts et frais » est abrogée par l'ajout suivant :

17.a Les producteurs agricoles qui n'ont pas reçu les crédits agricoles auxquels ils avaient droit en 2021 en raison de la réforme du programme de taxes foncières agricoles entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 sont exemptés de tous frais d'intérêt pour l'année 2021.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2481-05-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h26.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale et secrétaire-trésorière